AESH-AED

3 OCTOBRE TOUTES ET TOUS EN GRÈVE

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

10% POUR TOUTES ET TOUS ? *NON*

Avec la question des retraites, celle des salaires est d'autant plus prégnante pour tou·tes les salarié·es qu'ils·elles font face aujourd'hui à une flambée inflationniste historique (jusqu'à +16% pour les produits alimentaires). C'est dans ce contexte qu'Emmanuel Macron et le ministère viennent enfin de présenter leur plan de « revalorisation » pour les personnels de l'Éducation nationale et la révision de la grille de salaire. Tout est inacceptable pour la CGT Éduc'action.

EN GRÈVE LE 3 OCTOBRE

SALAIRES, PRIMES, POUVOIR D'ACHAT...

UN VÉRITABLE MÉPRIS POUR LES PERSONNELS !

Les AESH et AEd sont **partiellement exclu·es** des annonces de revalorisation alors que, de plus en plus, ils·elles voient leur rémunération stagner au niveau du SMIC ou s'en approcher du fait de l'inflation.

UNE COURSE INFINIE DERRIÈRE LE SMIC

Un tassement des grilles !

Le décret du 26 avril augmente, à compter du 1er mai 2023, le minimum de traitement fixé par la grille régissant la rémunération de la Fonction publique. Ce décret fixe le minimum de traitement, de l'indice majoré 353 (soit indice brut 385), à l'indice majoré 361 correspondant à l'indice brut 397.

Ces deux dernières années, la grille des AESH a été modifiée à plusieurs reprises, quant aux AEd, elle n'existe pas !

EN ATTENDANT 2024, LA PRIME POUVOIR D'ACHAT...

Le ministère prévoit de verser la prime « pouvoir d'achat » de la Fonction publique d'ici l'automne. Il est fort probable que les AESH et AEd soient proches du maximum prévu, soit 800€ brut et proratisés sur le temps de travail.

Ex : *En faisant le calcul (revalorisation de 1,5% au 1er juillet + le nouvel indice + prime indemnitaire + prime pouvoir d'achat de 800€ + application d'une hausse de 5 à 9 points du point d'indice), l'augmentation des salaires AESH sera d'environ 6%.*

Très loin des 10% d'augmentation promis par le gouvernement.

DES PRIMES REP ET REP+ AU RABAIS...

Le décret est paru, mais il confirme une prime au rabais...

64% de la prime versée aux autres personnels !

C'est la grille AESH qu'il faut revoir en urgence et obtenir une grille pour les AEd. À terme, c'est bien la création d'un statut, de catégorie B, qui sera une solution. AESH et AEd sont des métiers à part entière dont les missions ne sont plus à prouver.

POUR LES AESH ET AED, EXIGEONS...

Une augmentation immédiate de tous les personnels de 400 € net
SMIC à 2000 € brut
Le dégel de la valeur du point d'indice avec le rattrapage des pertes antérieures
L'indexation de la valeur du point d'indice sur l'indice des prix à la consommation
L'égalité salariale entre les femmes et les hommes
Un statut de catégorie B

CGT Éduc'action

263, rue de Paris Case 549 93515 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 55 82 76 55

www.cgteduc.fr unsen@cgteduc.fr

@CGTEducactionofficiel
@cgt_educ
@cgteducaction